

**Surveillance réglementaire du benzène dans l'air ambiant  
Site Strasbourg\_Clemenceau - Valeurs des 12 derniers mois en date du 11/12/18**

Appareil de mesures : préleveur passif jusqu'au 27/02/2018 puis préleveur actif  
Norme suivie pour le prélèvement : NF EN 14662-4 (passif) - NF EN 14662-1 (actif)  
Norme suivie pour l'analyse : NF EN 14662-4 (passif) - NF EN 14662-1 (actif)  
Durée du prélèvement : 7 jours  
Fréquence d'échantillonnage : 1 semaine/mois  
Matrice : air ambiant  
Lieu de mesures : Strasbourg (Dept.67)  
Unité :  $\mu\text{g}/\text{m}^3$



Résultat inférieur ou égal à la limite de quantification : Application de la LQ/2 selon règles définies par le guide IPR\*

Validation des données : les mesures 2018 ont été validées techniquement et environnementalement.

\*Implementing Provisions on Reporting (dispositions d'exécution sur la déclaration des données)

$\mu\text{g}/\text{m}^3$	Moyenne glissante des 12 derniers mois	Objectif qualité année civile	Valeur limite année civile
Benzène au 11/12/2018	1.1	<b>2</b>	<b>5</b>

**Evolution des concentrations moyennes hebdomadaires en benzène des 12 derniers mois sur le site de Strasbourg - Avenue Clemenceau**

